

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Janvier 2022

Délibération n°20220127\_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 49

Pouvoirs : 9

Suppléants : 2

= **VOTANTS : 60**

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 38

- dont « abstention » : 1

**Objet : ENVIRONNEMENT/DÉCHETS : MOTION relative au plan de fermeture/restructuration des déchèteries CALITOM**

Le jeudi 27 janvier 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/01/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents représentés :

GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine  
KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine  
DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck  
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique  
THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude  
MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND Didier  
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à SOURY Christine  
VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent  
SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - PERRON Michelle - TEILLET Anne.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – JEUNE Karine – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - LIOT Gérard.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ENVIRONNEMENT/DÉCHETS : MOTION relative au plan de fermeture /restructuration des déchèteries CALITOM**

*Vu les orientations retenues par le bureau syndical de CALITOM, à l'issue des études réalisées courant 2021 par le syndicat départemental des déchets, à savoir :*

- ✓ *Etude sur la « Fiscalité et TEOM syndicale », confiée au cabinet STRATORIAL,*
- ✓ *Etude sur l'« Optimisation du réseau des déchèteries », confiée au cabinet ENVIRONNEMENT&SOLUTIONS.*

*Vu les débats issus de la Conférence des Présidents d'EPCI de la Charente réunie par CALITOM fin 2021,*

Monsieur le Président rappelle que lors de la Conférence des maires de Cœur de Charente, réunie le 13 janvier 2022, un plan de fermeture/restructuration des déchèteries de CALITOM a été présenté par le Président et 2 Vice-Présidents du syndicat départemental des déchets.

Le territoire de Cœur de Charente pourrait être impacté, dès 2022, par la fermeture de 2 déchèteries utilisées par les habitants de notre territoire, à savoir Aunac-sur-Charente et Villefagnan (secteur CC Val de Charente).

Ces fermetures sont principalement motivées par :

- ✓ La nécessité pour CALITOM de mettre 28 déchetteries sur 29 aux normes réglementaires, à court et moyen termes,
- ✓ La nécessité de déployer sur chaque déchèterie un nombre minimum de filières (bacs collecteurs par typologie de déchets), pour mieux traiter et valoriser les déchets selon leur typologie.

En contrepartie de la fermeture de certains sites (3/29 à court terme et 9/29 à moyen terme), CALITOM s'engage à mettre aux normes et restructurer 20 sites/29 et assurer, à terme, une amplitude d'ouverture augmentée et égale sur tous les sites.

Monsieur le Président souhaite connaître la position du conseil communautaire afin de permettre aux délégués de Cœur de Charente qui siègent à CALITOM de se prononcer lors des prochains comités syndicaux, considérant que les délégués sont invités à porter la voix du territoire.

Par suite, et conformément au souhait exprimé par le maire d'Aunac-sur-Charente, Monsieur le Président propose de procéder à un vote à bulletin secret. L'assemblée accepte.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur la question suivante : *êtes-vous favorable au plan de fermeture/restructuration des déchèteries gérées par CALITOM, syndicat départemental des déchets ?*

A l'issue du vote, Monsieur le Président annonce le résultat du scrutin qui s'établit comme suit :

- Favorable (21)
- Défavorable (38)
- Abstention (1)

Le Conseil communautaire,

- ✓ Sollicite le maintien du réseau existant des déchèteries de CALITOM sur le territoire Cœur de Charente,
- ✓ S'oppose à la fermeture du site de la déchèterie d'Aunac-sur-Charente,
- ✓ Demande à CALITOM de maintenir le site de la déchèterie d'Aunac-sur-Charente en exploitation,
- ✓ Réaffirme son souhait de mettre la commune et l'échelon de proximité au cœur de la démocratie et de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**



**AR Prefecture**

016-200072023-20220127-20220127\_02-DE  
Reçu le 03/02/2022  
Publié le 03/02/2022